

Retrouvez toutes les informations sur :
www.sports.gouv.fr/tousprets

Déposez vos dossiers auprès de votre DDCS(PP)* ou du district de football dont vous dépendez entre le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} mars 2016.

Les projets retenus seront labellisés « Tous prêts ! » et chaque porteur de projet labellisé se verra remettre un kit de communication par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et pourra bénéficier d'une communication accrue sur les animations prévues.

Certains projets labellisés pourront également bénéficier d'un soutien financier !

**N'attendez plus.
Soyez « Tous prêts ! »**



* Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations), coordonnées sur www.sports.gouv.fr

© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Photo et illustrations : Thinkstock

En 2016...



Vous souhaitez proposer des animations
autour de l'Euro 2016 de football ?

Nous voulons que chacun puisse participer à la fête !

Rendez-vous sur :
www.sports.gouv.fr/tousprets



TOUS PRÊTS!
#TousPrêts



Du 10 juin au 10 juillet 2016, tous les regards seront tournés vers la 15^e édition du championnat d'Europe de football.

L'État et les collectivités, aux côtés du Comité d'Organisation SAS Euro 2016 et de la Fédération Française de Football (FFF), sont mobilisés pour faire de ce rendez-vous une grande fête populaire, pour tous et partout sur le territoire national.

Fort de cette ambition, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a initié, conjointement avec la FFF, un dispositif de soutien aux animations sur l'ensemble du territoire : le programme « Tous prêts ! ».



VOUS AVEZ UN PROJET D'ANIMATION QUI PORTE SUR :

- la promotion de la santé par la pratique sportive ;
- l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport ;
- la solidarité autour des valeurs du sport ;
- le lien entre le sport et la culture ;
- la promotion du développement durable.

CE PROJET A POUR PUBLIC PRIORITAIRE :

- les jeunes ;
- les personnes vulnérables telles les personnes âgées, notamment les plus isolées, les personnes en situation de handicap ;
- les personnes en difficulté sociale, notamment les personnes détenues ;
- les personnes résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les territoires ruraux enclavés.

VOUS ÊTES :

- une collectivité locale ;
- un club ou une association sportive, toutes disciplines confondues ;
- une association affiliée à une fédération sportive ou un groupement sportif ;
- une association scolaire et universitaire, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
- une association encadrant des sports de culture régionale ;
- une ligue, un comité régional, un comité départemental ou un district des fédérations sportives ;
- un comité régional, départemental ou territorial olympique et sportif.

**Vous pouvez vous aussi devenir
un acteur majeur de l'Euro 2016 de football !**